

RCS : TOULON

Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00437

Numéro SIREN : 800 947 194

Nom ou dénomination : MARINE ECOLE

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2018 sous le numéro de dépôt 6057

60 57

MARINE ECOLE

S.A.R.L. au capital de 20 010 €
Siège social : 40 mail de la Planquette

Rue Marie Mauron
83130 LA GARDE

RCS TOULON 800 947 194

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 JUIN 2018

(Exercice clos le 31 décembre 2017)



L'an deux mille dix-huit, le 19 juin, à 18 heures, les associés de la société MARINE ECOLE, société à responsabilité limitée au capital de 20 010 €, divisé en 2 001 parts de 10 € chacune se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par la gérance à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Julien DONATO, co-gérant associé.

La feuille de présence, émargée par chaque associé et certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés, présents ou représentés, possèdent 2 001 parts sociales, soit la totalité des 2 001 parts sociales composant le capital social:

- Monsieur Julien DONATO, propriétaire de 667 parts sociales ;
- Monsieur Alain FOOS, propriétaire de 667 parts sociales ;
- Monsieur Frédéric ROUSSEL, propriétaire de 667 parts sociales ;

L'assemblée, étant ainsi en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

50



Le président dépose ensuite devant l'assemblée, et met à la disposition de ses membres :

- 1 Les copies des lettres adressées aux associés,
- 2 La feuille de présence de l'assemblée,
- 3 Le rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice,
- 4 L'inventaire et les comptes annuels au 31 décembre 2017,
- 5 Le texte des résolutions proposées.

Puis, le président déclare que tous les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux associés, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation à l'assemblée, et que la société a satisfait, dans les conditions légales, aux demandes de documents dont elle a été saisie.

L'assemblée générale donne acte à la gérance de ce que les dispositions légales concernant tant la convocation de l'assemblée que l'information des associés ont bien été respectées et, notamment, de la mise à disposition des associés pendant les quinze jours ayant précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à l'approbation.



Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice,
- Approbation des comptes du dernier exercice clos,
- Affectation et répartition du résultat de cet exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions de l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Quitus à la gérance.
- Pouvoirs en vue des formalités

Puis il donne lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice ainsi que du rapport spécial sur les conventions de l'exercice ;

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

JD

IV

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31.12.2017, approuve les comptes annuels dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, et résumées dans ce rapport. En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31.12.2017.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité des présents.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire constate que le résultat net comptable de l'exercice clos le 31.12.2017 est de : 488 €.

L'assemblée décide de lui donner la répartition suivante :

- Réserve Légale : 24€
- Report à Nouveau : 464 €

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité des présents.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ratifie et approuve la rémunération brute octroyée aux gérants pour l'exercice clos le 31.12.2017 :

- Monsieur Julien DONATO, pour la somme de 10 250 € ;
- Monsieur Alain FOOS, pour la somme de 0 € ;
- Monsieur Frédéric ROUSSEL, pour la somme de 0 €.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité des présents, le gérant intéressé n'ayant pas pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités au greffe du tribunal de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

30

V

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été lu à l'ensemble des associés et contrôlé dans ses termes par les scrutateurs de séance puis signé par les associés, après relecture.

Les associés présents :

Julien DONATO

Alain FOOS

Frédéric ROUSSEL

MARINE ECOLE

S.A.R.L. au capital de 20 010 €
Siège social : 40 mail de la Planquette

Rue Marie Mauron
83130 LA GARDE

RCS TOULON 800 947 194

RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 JUIN 2018

SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux dispositions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que sur les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous joignons au présent rapport les autres documents prescrits par la loi, et que nous vous avons adressés dans les délais légaux.

SITUATION COMPTABLE :

La société a réalisée, au titre de cet exercice clos le 31 décembre 2017, un montant de produits d'exploitation de 211 931 €, contre 236 328 € au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de (-) 10.32%.

Compte tenu des diverses charges d'exploitation s'élevant à la somme de 205 442 €, contre 209 037 € au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de (-) 1.72%.

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire et s'établit à 6 489 €, contre 27 291 € au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de (-) 76.22%.

Considérant un montant nul de produits financiers et de 4 946 € de charges financières, le résultat financier est déficitaire et s'établit à (-) 4 946 €, contre (-) 5 163 € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu de produits exceptionnels nul et de charges exceptionnelles d'un montant de 1 056 €, le résultat exceptionnel est déficitaire à 1 056 €, contre (-) 11 741 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable est par conséquent bénéficiaire de 488 € pour l'exercice clos, contre 10 774 € au titre de l'exercice précédent.

MARCHE DES AFFAIRES, EVOLUTION ET PERSPECTIVES :

Au cours cet exercice, le volume d'activité a permis de générer un chiffre d'affaires suffisant pour absorber les charges d'exploitations.

En effet le chiffre d'affaires généré, bien qu'ayant diminué de (-) 10.81 % a suffi à absorber les charges d'exploitation, elles-mêmes ayant diminuées de (-) 1.72 %, dégagant ainsi un résultat d'exploitation de 6 489 €.

L'objectif pour l'année à venir est dans la maîtrise des charges d'exploitations ainsi que dans la poursuite du volume d'activité qui doit rester stable afin de continuer de dégager un résultat bénéficiaire.

Grâce à la réduction des frais de personnel et la meilleure organisation, ainsi qu'à la politique commerciale dynamique, l'objectif d'équilibre et de reconstitution des capitaux propres doit être réalisé au terme du prochain exercice.

PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX :

Les comptes sociaux sont présentés selon les modalités et spécifications du nouveau plan comptable. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, il n'y a pas eu de changement de présentation et de méthode d'évaluation des comptes.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT :

Sur le bénéfice net comptable dégagé de 488 €, nous vous proposons l'affectation suivante :

- Réserve Légale : 24 €
- Report à Nouveau : 464 €

DIVIDENDES DISTRIBUES :

Néant.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT :

Néant.

JD

CONVENTIONS REGLEMENTEES :

Le montant de la rémunération des associés fait l'objet d'une ratification par l'assemblée générale des associés, les intéressés ne participeront pas au vote.

RESULTAT FISCAL :

Sur le résultat net comptable de 488 €, il a été réintégré la somme de 275 € au titre des cotisations CSG non déductibles ainsi que 1 280 € d'impôts et taxes non déductibles.

Il a parallèlement été déduit la somme de 5103 € correspondant au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi pour l'année 2017.

Après réintégration et déduction, le résultat fiscal est un déficit de 3 060 €.

Le montant des amortissements réputés différés restant à reporter sur les exercices bénéficiaires à venir est nul.

Le montant des déficits antérieurs imputables restant à reporter sur les exercices bénéficiaires à venir est de 10 100 €.

MODIFICATIONS ET FAITS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE:

Néant.

EVENEMENTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL ET LA REDACTION DU PRESENT RAPPORT :

Néant.

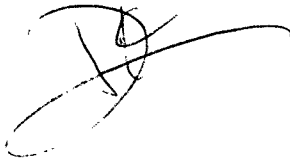
JD

CONCLUSION :

Nous espérons que les éléments qui vous ont été présentés recevront votre agrément, et que vous voudrez bien vous prononcer sur le quitus de sa gestion à la gérance pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Julien DONATO

Co-Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'D' with a long horizontal stroke extending to the right.

MARINE ECOLE

S.A.R.L. au capital de 20 010 €
Siège social : 40 mail de la Planquette
Rue Marie Mauron
83130 LA GARDE

RCS TOULON 800 947 194

RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE SUR LES CONVENTIONS Art. L.223-12 du CODE DU COMMERCE

Mesdames, Messieurs,

En application des articles L. 223-19 du Code de commerce et 35 du décret du 23 mars 1967, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial sur les conventions intervenues entre la société et l'un de ses gérants ou associés.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice :

a/ Rémunération brutes pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- Soit, la somme brute de 10 250 € versée à Monsieur Julien DONATO ainsi que les remboursements de tous ses frais de mission, déplacement et de représentation engagés pour le compte de la société ;

- Soit, la somme brute de 0 € versée à Monsieur Alain FOOS ainsi que les remboursements de tous ses frais de mission, déplacement et de représentation engagés pour le compte de la société ;

- Soit, la somme brute de 0 € versée à Monsieur Frédéric ROUSSEL ainsi que les remboursements de tous ses frais de mission, déplacement et de représentation engagés pour le compte de la société ;

2. Conventions antérieurement conclues prises en charge de l'exercice :

Néant

Julien DONATO
Co-Gérant





IMPOT SUR LES SOCIETES

01012017

et clos le

X

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

SARL MARINE ECOLE

SIRET

0 0 9 4 7 1 9 4 0 0 0 1 8

Adresse du siège social:

40 MAIL DE LA PLANQUETTE
RUE MARIE MAURON
83130 LA GARDE

Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

SIRET

AUTO-ECOLE

Bénéfice imposable à 33 1/3%

Bénéfice imposable à 28%

Déficit

3 060

Bénéfice imposable à 15%

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%

PV à long terme
imposables à 19%

Autres PV
imposables à 19%

PV à long terme
imposables à 0%

PV exonérées (art.
238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies

☐

Jeunes entreprises innovantes

☐

Zones franches urbaines

☐

Pôle de compétitivité

☐

Entreprises nouvelles, art 44 septies

☐

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

☐

Autres dispositifs

☐

Zone de restructuration de la défense
art. 44 terdecies

☐

Sociétés d'investissements
immobiliers cotées

☐

Bénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées
relevant du taux de 15 %

dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Cabinet C. NICOLAS & ASSOCIES
71 AVENUE SADI CARNOT

83130 LA GARDE

Tél: 04.94.147.147

Tél:

Date: 30/03/2018 Lieu LA GARDE

Qualité et nom du signataire:

Signature

Tél:

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2018

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions	e		
autres que celles visées en (a),	f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)		

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Rembour-sements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Rembour-sements. 8
DONATO JULIEN gérant 32 Rue Lieutenant chance							
Rés L'oustalet Bat A 83160 LA VALETTE DU VAR	667	2017	10 250				
M FOOS ALAIN 472 Chem de Tamagnon							
83260 LA CRAU	667						
M ROUSSEL FREDERIC LIEUDIT LA TETE DE L'EVEQU							
83870 SIGNES	667						

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	72 897	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise	SARL MARINE ECOLE		Néant	☐	*
Adresse de l'entreprise	40 MAIL DE LA PLANQUETTE		83130 LA GARDE		
Numéro SIRET *	8 0 0 9 4 7 1 9 4 0 0 0 1 8				
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 1 1 2 2 0 1 7	3 1 1 2 2 0 1 6
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	177 660	012	177 660
	{ Autres *	014	11 060	016	6 546
	Immobilisations corporelles *	028	38 050	030	12 813
	Immobilisations financières * (1)	040	3 880	042	3 880
	Total I (5)	044	230 651	048	19 360
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	121	052	121
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés*	068		070	
	{ Autres * (3)	072	9 753	074	9 753
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	34	086	34
	Charges constatées d'avance *	092	1 422	094	1 422
	Total II	096	11 331	098	11 331
	Total général (I+II)	110	241 981	112	19 360
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	20 010	120	20 010
	Ecart de réévaluation	124		124	
	Réserve légale	126	539	126	539
	Réserves réglementées*	130		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		132	
	Report à nouveau	134	3 847	134	(6 388)
	Résultat de l'exercice	136	488	136	488
	Provisions réglementées	140		140	
	Total I	142	24 883	142	24 396
	Provisions pour risques et charges Total II	154		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	100 683	156	121 995
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	5 805	166	8 198
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 70 571)	172	91 250	172	67 916
	Produits constatés d'avance	174		174	
	Total III	176	197 738	176	198 109
Total général (I + II + III)		180	222 622	180	222 505
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	66 927
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	6 740
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302, Septuies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SARL MARINE ECOLE

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
13 1 1 2 2 0 1 7Exercice N-1 clos le
13 1 1 2 2 0 1 6

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	biens	215		214		
		services *	217		218	201 540	225 984
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	10 391	10 344
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	211 931	236 328
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	420	3 062
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	130	1 715
	Autres charges externes * :	dont crédit bail : - mobilier		- immobilier	242	89 224	73 831
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	1 074	244	3 876	6 002
	Rémunérations du personnel *				250	79 740	86 058
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	22 435	31 342
	Dotations aux amortissements *				254	8 303	6 757
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	1 313	270
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	205 442	209 037
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	6 489	27 291
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III) 280		
	Produits exceptionnels				(IV) 290		3 050
	Charges financières				(V) 294	4 946	5 163
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	1 056	14 791
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *				(VII) 306		(387)
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	488	10 774
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	488	314
Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	1 555	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
Déductions	Entreprise nouvelles (44 sexes)	986		Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 sexes)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexes A)	989		
	Divers* ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655		
							342
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352		354 3 060
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * 7.....0.4.0 dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370		372 3 060

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Page 5

Désignation de l'entreprise : SARL MARINE ECOLE.

31/12/2017

Détail des réintégrations diverses		
Impôts et taxes non déductibles		1 280
CSG N DED		275
Total des réintégrations diverses	330	1 555

Détail des déductions diverses		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)		5 103
Total des déductions diverses	350	5 103

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL MARINE ECOLE

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	177 660	402		404		406	177 660	177 660
	Autres	410	11 060	412		414		416	11 060	11 060
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430	5 071	432		434		436	5 071	5 071
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 615	442		444		446	3 615	3 615
	Installations générales agencements divers	450	6 284	452		454		456	6 284	6 284
	Matériel de transport	460	14 227	462	6 740	464		466	20 966	20 966
	Autres immobilisations corporelles	470	2 114	472		474		476	2 114	2 114
Immobilisations financières		480	3 880	482		484		486	3 880	3 880
TOTAL		490	223 911	492	6 740	494		496	230 651	230 651

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	4 356	502	2 190	504		506	6 546
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520	1 517	522	656	524		526	2 174
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 383	532	517	534		536	1 899
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 302	542	756	544		546	2 058
	Matériel de transport	550	1 514	552	3 762	554		556	5 276
Autres immobilisations corporelles		560	984	562	423	564		566	1 407
TOTAL		570	11 057	572	8 303	574		576	19 360

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL MARINE ECOLE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	7 040
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	7 040
Déficits de l'exercice	860	3 060
Total des déficits restant à reporter	870	10 100

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	1 848
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	883
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	40 308
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	14 206
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : SARL MARINE ECOLE.

31/12/2017

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

Page 9

DGFIP N° 2033-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : SARL MARINE ECOLE				Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2017		et clos le : 31/12/2017		Durée en nombre de mois	
				1	2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	201 540
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	201 540
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	4
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	10 387
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	10 391
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	420
Variation négative des stocks				145	130
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	56 907
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	1 313
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	58 771
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	153 160
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				117	0
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	211 927	Effectifs au sens de la CVAE *	023 0
Période de référence		024	01/01/2017	160	31/12/2017
Date de cessation					
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs					
Effectif moyen du personnel * :				376	3
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD					
§ Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					

QUADRATUS Informatique

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2018

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'annexe III du C G I)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
2

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 8 0 0 9 4 7 1 9 4 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL MARINE ECOLE

ADRESSE (voie) 40 MAIL DE LA PLANQUETTE RUE MARIE MAURON

CODE POSTAL 83130 VILLE LA GARDE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2 001

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique DONATO Prénom(s) JULIEN

Nom marital % de détention 33.33 Nb de parts ou actions 667

Naissance : Date 230284 N° Département 75 Commune Paris Pays

Adresse : N° 32 Voie Rue Lieutenant chancel

Code postal 83160 Commune LA VALETTE DU VAR Pays

Titre (2) M Nom patronymique FOOS Prénom(s) ALAIN

Nom marital % de détention 33.33 Nb de parts ou actions 667

Naissance : Date 280568 N° Département 27 Commune EVREUX Pays FRANCE

Adresse : N° 472 Voie Chem de Tamagnon

Code postal 83260 Commune LA CRAU Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 8 0 0 9 4 7 1 9 4 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL MARINE ECOLE

ADRESSE (voie) 40 MAIL DE LA PLANQUETTE RUE MARIE MAURON

CODE POSTAL 83130 VILLE LA GARDE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2 001

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ROUSSEL Prénom(s) FREDERIC

Nom marital % de détention 33.33 Nb de parts ou actions 667

Naissance : Date 061067 N° Département 62 Commune THELUS Pays FRANCE

Adresse : N° Voie LIEUDIT LA TETE DE L'EVEQU

Code postal 83870 Commune SIGNES Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2018

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann III au C G I)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET

8 0 0 9 4 7 1 9 4 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL MARINE ECOLE

ADRESSE (voie)

40 MAIL DE LA PLANQUETTE

RUE MARIE MAURON

CODE POSTAL

83130

VILLE

LA GARDE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.